DEUXIÈME ÉDITION

inférieur, mais cela n'est pas prudent. Il serait meilleur de rajeunir les cadres supérieurs.

Et, en somme, ce qui serait excellent, ce serait d'avoir des hommes de métier, des hommes qui, maintenus en une sorte de demi-solde, pussent faire des soldats endurcis, en qui on pût avoir une entière confiance.

Or, la loi de deux ans ne donne pas ces satisfactions, et laisse planer toutes les craintes, conclut l'orateur.

M. Mézières succède à la tribune à M. de Goulaine. Il n'est pas, en principe, opposé à la diminution du service militaire; mais il s'étonne de l'optimisme constant des amis du service de deux ans ; et il se demande si vraiment on a pensé à toutes les objections, et si on a songé aux désillusions que sa mise en pratique peut amener.

Au surplus, dit-il, le service de deux ans n'existe qu'en Allemagne, il n'y a qu'à voir ce qu'il a produit.

Nos voisins ont patiemment étudié la réduction du service; et dès leur victoire, ils ont songé aux modifications à apporter à leur armée.

L'Allemagne a le service de deux ans; mais elle verse ses recrues dans des cadres pleins; elle a une armée permanente de 80 000 sous-officiers rengagés, de 40 000 caporaux rengagés, de 40 000 simples soldats rengagés, de sorte que le nouveau soldat trouve, en entrant au corps, des hommes rompus au métier qui l'initient immédiatement.

Nous ne pouvons, nous, modifier notre service militaire que si nous pouvons conserver les mêmes cadres, et assurer le même effectif.

On pourrait renvoyer les hommes à la fin de la seconde année, s'ils étaient remplacés, au même instant, par un nombre égal d'hommes. « Homme pour homme », telle est la formule qu'il faut adopter.

Aura-t-on de bons réservistes? Aura-t-on de bons moniteurs, de bons instructeurs? On l'assure; mais il est permis d'en douter et de craindre une réponse négative.

Il n'y aura plus de dépensés, déclare-t-on. Mais ce n'est pas démocratique. Ainsi, on incorporera les orphelins, les fils aînés de veuves, les aînés de sept enfants, le frère ayant un frère mort au service.

Ne sont-ils pas intéressants tous ces hommes, et ne doit-on pas avoir à leur égard des intentions de particulière bonté? Et l'indemnité qu'on leur accordera ne compensera pas les charges qu'ils laisseront.

On incorpore les auxiliaires. Là encore, il y a action mauvaise.

En somme, le service de deux ans n'est pas impossible. Mais il faut prendre toutes les garanties possibles pour qu'il ne diminue pas notre force armée.

[illegible] pas tout, critique la proposition de M. Rolland.

Il a critiqué, en son temps, la loi de trois ans, qui, dit-il, a eu des conséquences déplorables.

Elle a causé la dépopulation de nos campagnes; elle n'a même pas pu assurer les effectifs qu'on en attendait, puisqu'on signale la plaie des embusqués.

Elle n'a pas, non plus, donné les sous-officiers qu'elle devait donner.

Les résultats de la loi de 1889 sont mauvais, si mauvais que tout le monde s'accorde à trouver un profond désordre dans notre armée.

Aura-t-on guéri la plaie quand on aura le service de deux ans? Non.

On aura toujours les mêmes dépenses militaires, que les ministres trouvent trop considérables. On aura toujours le même nombre d'embusqués; car le favoritisme existe actuellement plus que jamais.

Ce favoritisme est dans le Parlement, parce que le Parlement dépend des agents électoraux.

Et actuellement, on aime beaucoup mieux avoir beaucoup de protections que beaucoup de mérites.

Mais le danger le plus grave du service de deux ans, c'est qu'il est un acheminement vers le service d'un an et vers les milices.

En outre, la proposition de loi est particulièrement ingrate envers les dispensés. On supprime les dispenses. C'est une injustice.

L'orateur énumère les diverses dispenses reconnues par la loi de 1889, et il montre que tous les dispensés ont droit à toujours avoir les mêmes avantages : qu'ils soient soutiens de famille ou étudiants.

Au sujet des étudiants, M. de Lamarzelle s'élève contre l'interruption des études, et il démontre quel mal cela fera à la France, au point de vue intellectuel.

Presque tous les étudiants dont on veut interrompre les études sont les jeunes gens pauvres. On les gêne dans l'œuvre qu'ils désirent prendre.

Cela sera profondément antidémocratique.

Et la suppression des dispenses mènera fatalement au service d'un an; car, on s'apercevra qu'il est injuste de faire faire deux ans aux anciens dispensés.

Et comme on ne pourra revenir en arrière, tout le monde fera un an.

L'orateur signale encore qu'avec la loi de deux ans, disparaîtra l'esprit militaire.

En Allemagne, l'esprit militaire existe au plus haut degré.

Le général André interrompt à ce moment pour déclarer que le soldat français vaut mieux que le soldat allemand.

M. de Lamarzelle répond que c'est aussi son avis, qu'il ne l'a jamais mis en doute et qu'il blâme de l'interruption du ministre.

Après ce court incident, la séance est suspendue. A 5 heures, elle est reprise. M. de Lamarzelle remonte à la tribune et continue son discours.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Jeudi 19 Juin

Séance à 2 heures. Présidence de M. Etienne, vice-président.

On vote d'abord pour l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Trouillot, démissionnaire lors de sa nomination au ministère du Commerce.

Le scrutin est clos à 3 h. 20. M. Lockroy est élu vice-président par 199 voix.

M. Rouvier, ministre des Finances, dépose le projet des contributions directes pour 1903.

Un projet portant ouverture de 178 millions de crédits supplémentaires, et deux projets portant règlement définitif des budgets des exercices 1899 et 1901.

Il y joint une autre demande de crédits pour dépenses diverses à Madagascar.

A la demande du ministre, une Commission de 33 membres sera nommée, demain vendredi, pour examiner tous ces projets.

M. Jules Roche dépose une proposition tendant à réserver au Gouvernement l'initiative de toutes les demandes d'augmentation de dépenses.

M. Flandrin, de l'Yonne, en dépose une relative à la réforme judiciaire.

La situation à la Martinique

M. Gérault-Richard dépose une proposition invitant le gouvernement à assurer la reconstitution de la vie économique et administrative à la Martinique.

Il critique la répartition des secours, il demande qu'on envoie une Commission établir la liste des pertes, que le gouverneur défunt soit remplacé au plus tôt, la banque reconstruite, le travail assuré, l'émigration facilitée, etc.

M. Doumergue, au nom du gouvernement, répond que la reprise de la vie économique dans le nord de la Martinique est « subordonnée à la cessation des manifestations du volcan ».

Dans le Sud, cette vie ne s'est pas arrêtée : du travail y a été trouvé pour de nombreux ouvriers du Nord.

La reconstitution de la banque est en bonne voie. L'exemption du droit de douane a été accordée aux vivres et vêtements envoyés à titre de secours, les rhums exportés sont également déchargés du droit de sorties.

L'immigration a été aidée, et ceux qui se sont réfugiés à la Guyane, à la Guadeloupe, ont reçu d'abondants secours; les sinistrés qui ont gagnés le sud de la Martinique continuent de recevoir des vivres et des vêtements.

Des vivres à un tarif très réduit sont mis à la disposition des commerçants.

Le ministre estime qu'il n'y a pas lieu de nommer dès maintenant de nouveaux fonctionnaires supérieurs, ce qui ressemblerait à une disgrâce des anciens, qui ont montré, lors de la catastrophe, beaucoup de zèle et de dévouement.

Il va seulement reconstituer les services judiciaires; les actes de l'Etat civil seront facilement rétablis, grâce aux doubles registres conservés à Paris; s'il en manquait quelques-uns, des jugements d'absence y suppléeraient.

D'autres mesures seront prises selon l'occurrence.

Le ministre demande à la Chambre d'exprimer sa sympathie et son admiration aux soldats et marins qui ont montré tant de dévouement lors de la catastrophe et depuis, et sa gratitude aux souscripteurs qui ont contribué et contribuent à soulager tant de misères et de douleurs.

L'incident est clos et l'on revient à la

Vérification des pouvoirs

Le débat sur l'élection de Jonzac, dont les résultats n'ont pas été proclamés par la Commission de recensement, est ajourné à lundi.

Le rapport sur l'élection de M. Guilloteaux, à Lorient (3e circ.), conclut à la validation.

Le sectaire Guieysse n'a garde de manquer de combattre ses conclusions en réclamant l'enquête sur cette élection, viciée, selon le cliché traditionnel dont il est l'inventeur, par l'ingérence cléricale.

M. Chambon reproche à l'élection d'avoir été acquise par la corruption, tout en étant forcé de reconnaître qu'il n'en existe aucune preuve. Les prétendus corrompus protestent avec la plus extrême énergie.

M. Fouquet, rapporteur, puis M. Guilloteaux lui-même, établissent de la manière la plus évidente la parfaite régularité de l'élection et l'injustice de la double critique élevée contre elle.

Le siège de la majorité est fait et par 268 voix contre 235 l'enquête est votée.

Les élections de MM. Bagnol, XVe arrondissement de Paris; Cembron à Baugé, de Moustiers à Baume-les-Dames, sont validées sans débat.

Mais celle de M. du Roscoat, à Guingamp, que la Commission proposait également d'admettre, est combattue par M. Levraud.

Votons donc tout de suite, propose ironiquement M. Gauthier (de Clagny), aux applaudissements de la droite et des républicains indépendants, invalidez en bloc, car nous savons que votre liste est dressée.

— Elle est bien mal faite alors, répond le ministériel Sembat, puisque MM. Audiffrey et Flourens n'y étaient pas! (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous en connaissons des vôtres, riposte à son tour M. Gauthier (de Clagny) qui ont marchandé dans les bureaux leur validation! (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Levraud réclame une enquête sur l'élection, toujours sous prétexte d'ingérence cléricale et de pression patronale.

La séance continue.

LA VIE PARLEMENTAIRE

Un conflit entre majoritards — Nouvelle tactique du « bloc » — Le programme radical-socialiste — Les élections contestées devant les bureaux — L'incident Mesureur-Syveton — Le groupe des cuistres — Les groupes de défense des intérêts économiques — La Ligue des contribuables — Pour réaliser des économies

Le fameux « bloc » a failli se désagréger. C'est la succession de M. Trouillot à la vice-présidence de la Chambre qui a été cause de cette querelle intestine.

J'ai dit, hier, que trois candidats étaient en présence : M. Jaurès, présenté par les socialistes; M. Dubief, par les radicaux-socialistes, et M. Lockroy par les radicaux. Comme trois dogues affamés, chacun des trois groupes lorgnait la proie et prétendait se l'adjuger. On faillit s'entre-dévorer.

Enfin, après une discussion aussi vive que peu parlementaire, les délégués communiquèrent le procès-verbal suivant :

La délégation des groupes de gauche, reconnaissant que ces groupes ont également le droit d'être représentés au bureau;

Considérant que le siège de vice-président vacant appartenait à la gauche radicale;

Décide de laisser à ce dernier groupe le soin de désigner le candidat du « bloc républicain »;

Décide en outre qu'à la prochaine élection le choix d'un vice-président appartiendra au groupe socialiste parlementaire non représenté, conformément à un roulement qui sera ultérieurement établi.

C'est donc M. Lockroy qui est le candidat du « Bloc ». La paix règne au sein du Comité de salut public, mais une paix boiteuse et mal assise, et tout permet d'espérer que les vingt-cinq ne régneront pas pendant les quatre ans de la législature.

Malgré le vote par l'élection de M. Syveton il est facile de voir que la Chambre ne s'engage qu'à regret dans la voie de l'ostracisme. Elle a accordé l'enquête à une très faible majorité; elle eût certainement repoussé l'invalidation. Le « bloc » a constaté avec amertume cet état d'esprit.

Mais très prudemment il a décidé de ne pas risquer son crédit dans une lutte douteuse. Mieux vaut essayer de tourner la difficulté. Au lieu d'une vingtaine d'invalidations qu'il se proposait de demander à la Chambre, il se contentera de quatre ou cinq soigneusement choisies. Pour les autres, on remplacera l'invalidation par l'enquête.

A bien réfléchir, une enquête menée par des commissaires triés sur le volet frappera davantage les populations qui en seront victimes.

Les résultats habilement présentés et exploités permettront d'arracher à la Chambre quelques nouvelles lois restrictives des droits du suffrage universel ou d'autres mesures telles que la loi sur la corruption électorale, par exemple, qui serait une arme redoutable aux mains d'une majorité de sectaires.

La lecture des journaux « réactionnaires » commentant le récent article de M. Goblet, a fini par donner de l'inquiétude aux radicaux-socialistes. Il n'y a rien d'ennuyeux comme de s'entendre répéter chaque jour : « Où est votre programme? Vous n'en avez plus. Vous dupez les électeurs avec de fallacieuses promesses. »

Le groupe a chargé une sous-Commission de la difficile mission de rechercher les doctrines communes à tous ceux qui s'appellent radicaux-socialistes. Cette sous-Commission, qui est composée de MM. Lafferre, Buisson, Charles Bos, Sarraut, Magniaudé, Maujan, Bourrat et Merlou, soumettra vendredi prochain, à la ratification de l'assemblée générale, le texte qu'il aura rédigé.

Pour faire partie du groupe, les députés devront au préalable adhérer à ce *Credo*, mais ils ne seront pas tenus d'en poursuivre l'exécution.

Les bureaux continuent la vérification des opérations électorales contestée avec une relative modération. Le 9e bureau a validé les élections de MM. Firmin Faure, Guyot de Villeneuve et Lepelletier. Le 6e bureau a admis M. d'Iriart d'Etchepare; le 2e, MM. Balitrand et Garnier, élus l'un à Millau, l'autre à Marennes.

Le 3e bureau a entendu M. le comte d'Aulan, ancien député de Nyons. Celui-ci a appelé l'attention du bureau sur la pression officielle du sous-préfet, avec preuves à l'appui, et sur le tripatouillage des urnes et l'escamotage des bulletins :

Je ne réclame pas, a dit M. d'Aulan, l'invalidation de mon concurrent, je n'attaque ni l'élu ni le résultat des élections. Je proteste seulement contre les moyens employés par l'administration pour obtenir un résultat commandé. Je demande au bureau de blâmer, tout en validant l'élection, les atteintes portées contre la liberté des citoyens et contre la loi.

Le bureau, prenant acte du fait que M. d'Aulan ne réclamait pas l'invalidation de son concurrent, a validé ce dernier, mais a chargé le rapporteur de mentionner les faits signalés et de protester à la tribune contre l'ingérence administrative dans l'arrondissement de Nyons.

L'incident Mesureur-Syveton n'aura pas de suite. Les témoins, après avoir « examiné les circonstances qui ont amené l'incident et en avoir déterminé le caractère fortuit », ont conclu qu'il n'y avait pas lieu à rencontre. Réjouissons-nous de ce « caractère fortuit » qui nous évite le scandale d'un duel.

Le groupe des « cuistres » ou, pour parler plus poliment, le groupe parlementaire de l'enseignement a constitué son bureau de la manière suivante :

Président, M. Brisson ; vice-présidents, MM. Dubief et Maurice Faure; secrétaires, MM. Carnaud et Couyba; trésorier, M. Pajot.

Le groupe a discuté ensuite « la question de l'unité de l'enseignement primaire, votée par la Chambre, et violée par le décret ministériel du 31 mai. Le groupe a été unanime pour charger le bureau de demander au ministre l'application des volontés de la Chambre, surtout au point de vue de l'enseignement des langues vivantes ».

—o—

Nos honorables commencent à s'organiser et à se grouper d'après les intérêts économiques de leurs régions.

Les sénateurs et députés des départements du Sud-Ouest, qui ont constitué le groupe républicain démocratique du Sud-Ouest ont tenu, hier, leur première réunion.

Ils ont ainsi composé leur bureau.

Président : M. Jean Dupuy, sénateur.

Vice-présidents : MM. Cassou, sénateur; du Périer de Larsan, député.

Secrétaires : MM. Pédebidou, sénateur, et Jules Legrand, député.

Questeur-trésorier : M. de la Batut.

Le groupe s'est ensuite occupé des diverses questions qui pourraient être mises à l'ordre du jour de ses prochaines réunions, notamment celles de la navigation intérieure, des ports francs, des Chambres d'agriculture, de l'élevage du cheval et du bétail.

Trois sous-Commissions ont été chargées d'étudier ces questions.

Enfin, une délégation a été désignée pour se rendre auprès du ministre de l'Agriculture afin de l'entretenir des questions agricoles qui intéressent particulièrement la région du Sud-Ouest.

Le groupe viticole s'est également reconstitué. Il a choisi comme président M. du Périer de Larsan et comme vice-présidents, MM. Augé, Dubief, Gabriel Denis, de la Batut.

Une centaine de députés ont adhéré à ce groupe.

Les bouilleurs de cru veulent, eux aussi, se défendre. Ils viennent de former le « groupe pour la défense des intérêts des bouilleurs de cru ».

Le bureau a été ainsi composé :

MM. Chapuis, président ; Arthur Legrand et de Montebello, vice-présidents ; Janet et de Ludre, secrétaires ; Flandin (Yonne), questeur.

Va-t-on faire des économies?

Le besoin s'en fait rudement sentir. Un certain nombre de députés ont été élus sur le programme de la Ligue des contribuables. Le bureau de la Ligue a pensé que le moment était venu de favoriser la tâche du Parlement en lui proposant d'imiter nos voisins, les Anglais, qui ont supprimé radicalement l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques.

M. Jules Roche, député de l'Ardèche, a été chargé de déposer dans ce sens une proposition de modification au règlement. Au cas où cette première mesure serait insuffisante, les ligueurs n'hésiteront pas à réclamer une revision partielle de la Constitution.

L'intention est excellente; mais nous ne saurions trop répéter que pour faire de bonnes finances, il faut commencer par faire de la bonne politique.

A. JANNE.

L'ÉLECTION DE M. LORTHIOIS

Le 7e bureau s'est livré, hier, à une opération bizarre, quoique légale. Il a dû, malgré le décès de M. Lorthiois, vérifier les opérations électorales de la 2e circonscription de Lille. Le rapporteur, M. Hubbard, explique de la manière suivante pourquoi cette nécessité s'imposait :

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Lorthiois justifiait des conditions d'éligibilité requises par la loi.

La Chambre sait, d'ailleurs, que le siège est devenu vacant le jour même de l'élection, par suite du décès de M. Lorthiois. Le bureau avait le devoir de vérifier à quelle heure s'était produit ce triste événement, car s'il était survenu avant la fermeture du scrutin, la question délicate de la validité des suffrages attribués à un candidat décédé au cours même des opérations électorales eût été posée. L'acte de décès que le bureau s'est fait représenter mentionnant que M. Lorthiois est décédé à 5 h. 45 du soir établit juridiquement que les suffrages portés sur son nom ont été valablement comptés.

En effet, si M. Lorthiois était mort au cours de la période pendant laquelle aucune candidature nouvelle ne peut être déclarée, on aurait pu se trouver en présence de cette conséquence de la loi que l'unique candidat ayant fait sa déclaration eût été élu, quel que fût le nombre des suffrages exprimés sur son nom.

Aussi le 7e bureau demande-t-il que la loi soit modifiée sur ce point. Il propose de valider les opérations électorales de la 2e circonscription de Lille, en donnant avis au ministre de la vacance du siège par suite du décès de M. Lorthiois.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le *Gaulois* a demandé à quelques hautes personnalités militaires de vouloir bien lui donner leur opinion sur le projet de loi du service de deux ans dont la discussion commence aujourd'hui même au Sénat. Voici les réponses qu'il a reçues des généraux Jamont, Voisin et de Galliffet :

Paris, le 17 juin 1902.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 juin.

Pour les mêmes politiques, il ne s'agit pas seulement de remplacer la très médiocre loi de 1889, sur le recrutement, par une autre.

Tous courtisent la popularité.

Une partie veut apaiser, au moins pour un temps, les difficultés financières en supprimant ou réduisant à rien les budgets de la marine et de la guerre.

D'autres veulent appliquer leur conception d'une France désarmée vivant au milieu des rivaux armés et désireux d'expansion.

Tous ont un parti pris bien arrêté. Aucun raisonnement ne les fera changer de résolution, et les avis personnels, quelque autorisés qu'ils soient, que vous comptez produire par une campagne de presse, n'auront pas la moindre influence.

L'état actuel de la Chine, le sort de la Pologne, ne serviront pas d'exemple.

Je ne désire donc pas, Monsieur, prendre part à cette campagne de presse que vous méditez.

Pour vous faire une réponse de quelque valeur, il ne suffirait pas que je vous donne mon opinion personnelle. Il me faudrait un travail basé sur des statistiques dont je ne dispose pas.

Si vous désirez faire des articles sur ce grave sujet, vous en trouverez des éléments dans les discussions parlementaires qui ont précédé le vote des lois de 1872 et de 1889.

Vous en trouverez aussi de remarquables dans le cinquième volume de la *France contemporaine*, de Taine, au chapitre où il parle du service militaire personnel.

Les idées de Taine seront, en ce moment, au moins en apparence, mal accueillies.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Général JAMONT.

Paris, le 16 juin 1902.

Monsieur,

L'année dernière, le *Gaulois* a publié une lettre de moi relative au service de deux ans. Je ne peux rien y ajouter sans aborder des questions politiques que je ne veux pas examiner.

Mais, plus que jamais je suis convaincu que demander le service de deux ans, dans la situation actuelle de nos finances, c'est demander le remplacement de l'armée par une garde nationale sans valeur pour la défense de nos frontières.

Le voter, ce sera voter le démembrement prochain de notre malheureux pays.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Général VOISIN.

Le 17 juin 1902.

Monsieur,

Voici en peu de mots ma réponse :

Par un procédé ou par un autre, l'on prépare en ce moment l'enterrement de toute armée « sérieuse ».

Les uns le voteront pour leur plaisir, les autres pour celui de leurs électeurs.

Plus de soldats, donc plus de frontières — mais tous les Français pourvus d'un emploi bien rétribué.

Pour un gouvernement c'est un bel idéal!

J'ai, Monsieur, l'honneur de vous saluer.

Général DE GALLIFFET.

Les instituteurs et le colonel Rousset

Nous avions annoncé qu'à la suite d'un article de journal où le colonel Rousset, député de la Meuse, se plaignait de la façon odieuse dont les instituteurs de sa circonscription avaient combattu sa candidature, et stigmatisait une attitude aussi scandaleuse, un Syndicat d'instituteurs avait résolu de faire un procès au nouveau député, au nom de tous les instituteurs de France.

Si nous en croyons une autre information, seuls les instituteurs de la Meuse se porteraient plaignants contre le colonel Rousset. Ces fonctionnaires nous paraissent sottement intervertir les rôles.

Ils ont mérité les plus justes châtiments en se faisant les courtiers électoraux des candidats officiels, et il est vraiment curieux de les voir se poser en victimes.

L'AFFAIRE HUMBERT

LE NON-LIEU CATTAUI

La *Libre Parole* annonçait, il y a quelques jours, que trois jours après que M. Vallé était devenu ministre de la Justice, M. Cattaui, le banquier poursuivi pour usure, client de M. Vallé, avocat, et sur la plainte duquel on ouvrit enfin le fameux coffre-fort, avait obtenu son ordonnance de non-lieu tant sollicitée, et ce journal déclarait que le nouveau garde des sceaux s'était livré à un chantage sur M. Bulot, procureur général, pour servir les intérêts de son client.

M. Vallé fit démentir par le *Matin*, non par l'*Agence Havas* : il paraît que le Conseil des ministres lui a interdit de se servir de cette agence pour se défendre.

Le ministre prétend que c'est le 26 mai dernier que M. Cattaui obtint son non-lieu. Or, M. Waldeck-Rousseau démissionna le 2 juin, et le Cabinet Combes fut constitué le 7 juin. Donc, M. Vallé est hors de cause.

La *Libre Parole* répond, avec raison que cela paraît bien bizarre. En effet, voilà un banquier dont on a annoncé la mise en accusation depuis sept mois. Depuis cette époque, l'accusé se défend. Il obtient enfin un non-lieu, et quand il l'a il ne l'annonce pas. Il n'en parle être le fait annoncer que le 11 juin. Pendant seize jours, du 26 mai au 11 juin, cet homme d'affaires garde dans sa poche la preuve de son innocence, la preuve qu'il n'est pas un usurier.

Cela est bien drôle.

Et la *Libre Parole* maintient que c'est le 10 juin, lors de l'entrevue Vallé-Bulot, que l'affaire fut conclue. Et, ajoute notre confrère, s'il était vrai que l'ordonnance de non-lieu fut réellement datée du 26 mai, ce serait un faux.

M. SÉE

M. Berthelot a entendu hier M. Sée, ancien directeur du Comptoir d'Alsace, au sujet du dépôt de 500 000 francs fait à cette banque par M. Humbert, ancien garde des sceaux.

M. Sée a répondu qu'en 1882, un M. Humbert a effectué un dépôt de 500 000 francs en billets de la Banque de France; mais quel était ce Humbert? M. Sée n'a pu fournir aucune explication.

M. HADAMARD

M. Roy a entendu M. Hadamard, beau-père de l'ex-capitaine Dreyfus. M. Hadamard a déclaré qu'il avait prêté 300 000 francs à Mme Humbert; mais il n'a pas voulu dire par l'entremise de qui il a fait ce prêt.

LOUIS DAURIGNAC

Le troisième frère de Mme Humbert est autorisé à continuer la gérance du domaine en Tunisie. Il va sous peu quitter la France.

OU SONT-ILS?

A la suite du témoignage de M. Henri Rochefort, deux inspecteurs de la Sûreté se sont embarqués hier pour Colon.

D'autre part, l'*Intransigeant* publie cette information :

La Sûreté générale a reçu un rapport dans lequel un agent signale que la bonne harmonie ne régnerait plus au sein de la famille Humbert-Daurignac.

Il y aurait deux camps : d'un côté, Thérèse et Romain, décidés à laisser les choses en l'état; de l'autre, Eve Humbert et Maria Daurignac, qui commencent à trouver longs leur exil et le rôle qu'on leur fait jouer. Entre les deux camps est Frédéric Humbert, qui ne sait quel parti prendre.

Puisque la Sûreté générale possède ces renseignements si précis, elle connaît donc la retraite de ceux qu'elle feint de poursuivre et qu'elle n'attrape jamais?

L'HOTEL DES HUMBERT

Le comte Branicki a été reçu par MM. Leydet et André, juges d'instruction, et une explication s'est produite au sujet de l'achat, par les Humbert, de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée. Les deux juges d'instruction ont déclaré que le comte Branicki rentrerait probablement en possession de son hôtel, qui ne lui a jamais été payé.

L'INTERROGATOIRE DE M. PARMENTIER

Lyon, 19 juin. — M. Thévard a interrogé longuement M. Parmentier, le frère de l'avoué du Havre.

M. Parmentier a déclaré qu'il avait été très au courant de toute l'affaire Humbert-Crawford et que, jusqu'à ces derniers temps, il avait cru à l'existence de l'héritage. Il ne s'est, du reste, occupé de tout cela que d'une façon insignifiante.

M. Parmentier a été entendu par M. Leydet, qui l'entendra encore plusieurs fois ces jours-ci. M. Parmentier habite à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près de Lyon.

Le fils de M. Parmentier, qui avait quitté Lyon subitement après l'arrestation de son père, est actuellement, dit-on, à Toucy, dans l'Yonne.

LES FÊTES DU MANS

M. Charles Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, a été successivement reçu par M. Combarieu, directeur de la maison civile de M. le président de la République; M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères; M. le général André, ministre de la Guerre; et M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique.

Les dernières dispositions ont été prises relativement au sujet de la fête fédérale de gymnastique qui a lieu dimanche prochain au Mans.

Les gymnastes doivent faire, le lundi 23, une manifestation patriotique au monument élevé au Mans, à la mémoire du général Chanzy et de l'armée de la Loire.

Le ministre de la Guerre, obligé de rentrer à Paris pour les travaux du Sénat au sujet du service de deux ans, sera officiellement représenté par le général Lallemand, commandant le 4e corps d'armée.

LE SAINT DU JOUR

SAINT SILVÈRE, PAPE (538)

Silvère, prêtre italien, fut élevé au pontificat pendant que les Goths étaient les maîtres de l'Italie et occupaient Rome. Cependant, après la prise de la capitale par les troupes de Bélisaire, général de l'empereur Justinien, le Souverain Pontife fut livré par suite d'intrigues criminelles aux mains de ses ennemis qui l'accusèrent faussement d'avoir livré la ville aux barbares. Il fut déporté dans l'île Pontia, où il mourut de persécution et de mauvais traitements, peut-être même fut-il mis à mort avec le consentement tacite de Bélisaire et de sa femme Antonina. L'Eglise romaine honore comme martyr le pape Silvère, seul de ce nom.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

A Lyon, M. Antoine Goepfert et Mme Goepfert, à dix jours d'intervalle, après quarante-huit ans de mariage. Ils ont eu 15 enfants dont 4 sont religieuses. — Mme Vve Charles Voisin, à Sartilly (Manche). — Le R. P. Gonzalve, des Franciscains de Roubaix, le 5 mai, à 32 ans. — Mme la comtesse Jesson de Bilhem, présidente générale de l'association des Mères chrétiennes, à Paris, le 16 juin. — M. Louis Lemogne, à Brest, à 21 ans, le 9 juin. — Mme Bétaud, au Gua (Charente-Inférieure), mère d'une religieuse et d'un religieux. — Le R. P. Philippe Boiron, missionnaire Rédemptoriste de la communauté de Montauban, le 5 juin, à la villa Chantilly, à 41 ans. — M. l'abbé Seriech, curé du Bousoat, près Bordeaux.

MARIAGES

On recommande aux prières le mariage prochain, à Tours, de M. Marcel Benet de Journel avec Mlle Vera de Wenck.

ECHOS RELIGIEUX

Le cardinal Richard à Nantes

De notre correspondant particulier de Nantes, 18 juin :

Cette après-midi a eu lieu, en la basilique Saint-Donatien, la bénédiction de sept cloches.

Le cardinal Richard était venu tout exprès de Paris pour présider cette solennité; ce sont NN. SS. les évêques de Blois et de Nantes qui ont procédé à la bénédiction des cloches, après une belle allocution du R. P. Léon, Capucin, sur le rôle des cloches dans la vie du chrétien.

Une foule énorme se pressait dans la basilique, et, durant le Salut, des centaines de petits sacs de bonbons ont été distribués généreusement aux fidèles.

Sanctuaire de Notre-Dame de Fresneau. — *Maisons de retraite.* — Le sanctuaire est situé dans la vallée de Marsanne (Drôme).

Il y a tout auprès deux maisons de retraite dont l'une est ouverte aux prêtres vieux et infirmes retirés du ministère, à quelque diocèse qu'ils appartiennent. Les pieux laïques qui veulent y faire une retraite sont reçus dans de bonnes conditions. La seconde maison est réservée aux dames.

Prix de la pension, payable d'avance : 1,500 fr. pour l'année ou 250 fr. par trimestre, 100 fr. par mois pour ceux qui restent moins de trois mois, 4 fr. par jour pour ceux qui demeurent moins d'un mois.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. le Supérieur des Chapelains de Notre-Dame de Fresneau, à Marsanne (Drôme).

DANS LES VILLES D'EAU

Un excellent moyen pour nos amis d'aider à la propagande de la *Croix* dans les villes d'eau, c'est de la demander avec instance chez les marchands de journaux dans les gares, les hôtels et les salles de lecture.

« LES CONFÉRENCES »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 JUIN 1902

Fin de la conférence sur *L'organisation professionnelle.* — Appendice sur la situation présente des Syndicats jaunes. — Chronique : L'Action libérale populaire. — Encore la Ligue de l'enseignement. — Congrès régionaliste, etc., etc. — Analyse des principales revues de la quinzaine.

Les Conférences. Abonnement, un an : 3 francs. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

« LE PÈLERIN »

SOMMAIRE DU 22 JUIN 1902

Le nouveau ministère, portraits par DAMBLANS. — La semaine. — XXIIIe Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem. — Le musée de la guerre et de la paix à Lucerne, deux photographies. — La procession de la Fête-Dieu dans les rues de Varsovie, photographie. — Pèlerinage national de Notre-Dame de Salut à Lourdes. — Promenade. — Le lieutenant de vaisseau Baudic, directeur du parc aérostatique de Lagoubran, tombe à la mer et se noie au cours d'une expérience, en face du sémaphore de Bédet, grand dessin de DAMBLANS. — Courrier des œuvres. — Le pain de saint Antoine. — A la Martinique, photographie. — Le curé intrus du Chêne-Rond, roman de L. DUBAND, avec une illustration d'E. CARRIÈRE. — Distribution de portefeuilles (à chacun suivant ses aptitudes), page de A. LEMOT. — La science pittoresque.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 20 JUIN 1902 — 23 —

MÈRE FRANÇAISE

ÉCLAT DE FOUDRE

(Suite)

Il y avait là aussi de vieux braves, des compagnons d'armes qui entouraient le commandant de Villermé, et ils avaient l'air de penser :

— Le voilà parti, le pauvre! On n'a guère vu un plus crâne soldat, un meilleur chef, un homme plus bienveillant..... Nous étions avec lui, là-bas, en Afrique, à Constantine, à Mascara; ah! c'était un heureux temps!..... Depuis nous avons vu la gloire de la France obscurcir..... Où sont nos vieilles troupes? Il n'y en a plus..... Et maintenant c'est à notre tour de partir.....

L'ouverture du testament eut lieu.

Le général de Montidy léguait toute sa fortune à Lucie, baronne de Thunen.

Il donnait dix mille francs de rentes viagères à sa fille, la comtesse de Larmentane. Le service en était assuré par un titre sur l'Etat.

Le domaine de Mulzon, loué à Gaston de Villermé pour un bail de trente ans, devait être administré par Jacques Lourmel à qui était accordée une pension de trois mille francs.

Alix Marinier avait soixante mille francs.

Yvonne dix mille francs.

Les Larmentane partirent sans embrasser leur fille. Ils entrevoyaient vaguement une existence de petits rentiers qui ne ressemblait aucunement à celle qu'ils avaient rêvée.

Otto prit le notaire à part.

Dans sa morgue allemande, il lui en coûtait d'avoir à questionner, à demander des éclaircissements, à ne pas paraître indifférent à ces misérables questions d'argent.

Un gentilhomme!

Oui, mais ce gentilhomme s'était précisément marié pour cela : pour avoir de l'argent.

L'argent du grand-père.

Et où était-il passé?

Il interrogea, il demanda à ce garde-notes — comme il l'appelait dédaigneusement — des éclaircissements.

— Pardon, Monsieur le notaire, un mot, s'il vous plaît.

— A vos ordres, Monsieur le baron.

— Je trouve un peu inique tant de générosité à notre détriment..... A-t-on jamais vu cela?

Le notaire était plein de respect et d'affection pour le pauvre général défunt. Cette entrée en matière lui fit froncer le sourcil. Néanmoins, comme tout bon notaire, dans son irréprochable correction, il se contint, et répondit de sa voix grave :

— Rassurez-vous, Monsieur le baron, vous aurez de quoi payer les frais de succession.

Otto crut qu'il plaisantait.

— Mais enfin! reprit-il, outre le domaine, combien restera-t-il à ma femme d'argent liquide, titres et valeurs?

— Je vous l'ai dit : de quoi payer.....

— C'est impossible, cela. Je sais que le général possédait de nombreux titres sur l'Etat, des actions de chemins de fer, etc. Et vous aussi, Monsieur le notaire, vous savez cela. Vous étiez en relations avec M. de Montidy depuis des années.

— Oh! ça, oui, depuis longtemps. Mettons vingt ans.....

— Il vous disait tout, le général.

— A peu près.

— Eh bien! Il doit y avoir quelque part, dans votre étude un carnet qui indique ce que mon grand-père par alliance possédait, une liste de ses capitaux.

— J'ai le regret, Monsieur le baron, de vous dire que pareille liste n'existe pas.

— Comment?

— Mais oui, le général depuis plusieurs années avait tout vendu.

— Et, grand Dieu! qu'a-t-il pu faire de cet argent?

— Ça, je n'en sais pas plus que vous. M. de Montidy était loin d'être un sot et il s'y connaissait en matière d'intérêt et d'argent. Il n'avait pas besoin de moi pour l'employer. Il ne m'a jamais rien dit là-dessus, et vous comprenez que c'eût été une indiscrétion suprême de l'interroger.....

Otto pensa :

— Est-ce que cet animal de tabellion voudrait par hasard me donner une leçon?.....

Le tabellion reprit :

— Mais, j'y pense, tenez, cette guerre allemande a dû.....

— La guerre allemande, Monsieur, ne lui a rien enlevé, je vous prie de le croire!

— Comment pouvez-vous dire?....

— Je le sais.

— Ah! c'est différent.

— Enfin, vous ne pouvez, Monsieur le notaire, me donner aucune indication sur cette fortune, sur ce qu'elle est devenue?

— J'ai l'honneur de vous répéter, Monsieur le baron, que je ne sais rien, et je saurais quelque chose, notez bien que la discrétion professionnelle m'empêcherait de vous le dire.

Otto le salua d'un air rogue et le quitta.

— Au diable cet imbécile et sa discrétion professionnelle! grommelait-il en s'en allant. Quel idiot! avec son habit noir et sa cravate blanche, il se donne des airs ridicules de pontife qui officie dans une cathédrale. Comme si un notaire n'était pas autre chose qu'un gratte-papier! Ah!